

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 12 avril 2023

23 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, SCHMITT Nathalie à JOURDAN Jean-Pierre.

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote distinct pour les subventions versées aux associations et autres. Il propose de subventionner les organismes suivants :

Amicale des Ecoles Roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Age d'Or	Fonctionnement	600.00 €
Association Communale Chasse Agréée	Fonctionnement	300.00 €
Association sportive collègue	Fonctionnement	450.00 €
Boule Joyeuse	Fonctionnement	800.00 €
	Concours Fête	300.00 €
	Challenge Ville	300.00 €
Comité des Festivités Roujanaises	Fonctionnement	1 500.00 €
	Foire	3 000.00 €
	Festivités 14/07	1 400.00 €
	Fête locale	11 000.00 €
Dragons of the South Lotus	Fonctionnement	200.00 €
Eco-Collège - Le cri des Hérissons	Fonctionnement	300.00 €
Foyer Rural	Fonctionnement	1 500.00 €
	Bibliothèque	1 500.00 €
Minettes roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Racing Club Neffiès Roujan	Fonctionnement	1 000.00 €
	Animations	1 000.00 €
Souvenir Français	Fonctionnement	400.00 €
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	400.00 €
Vélo Club Coteaux et Châteaux	Fonctionnement	300.00 €
	Rando nocturne	100.00 €
2CV Club des Avant-Monts	Fonctionnement	200.00 €
Centre Hérault	Opération brioches	120.00 €
Côtes de Thongue	GEDON	91.00 €
Syndicat du Terroir Pézenas	Fonctionnement	100.00 €

Monsieur le Maire propose que le versement de ces subventions soit conditionné par la présentation par les associations d'un bilan financier de leurs actions. Les subventions en vert seront versées seulement après la réalisation de la manifestation concernée et en fonction des dépenses d'animation réellement engagées pour le 14 juillet et la fête locale.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL, MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la liste des associations et organismes à subventionner ainsi que les montants proposés par monsieur le Maire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

